Département Saône et Loire – Canton de la Chapelle de Guinchay

Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS ET ARRETES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

Délibération N° 2024.27
Objet : Compte de gestion Budget Communal 2023

Délibération N° 2024.28
Objet : Compte de gestion Budget Annexe Boulangerie 2023

Délibération N° 2024.29
Objet : Compte de gestion Budget Annexe Lotissement 2023

Délibération N° 2024.30
Objet : Compte administratif Budget Communal 2023

Délibération N° 2024.31
Objet : Compte administratif Budget Annexe Boulangerie 2023

Délibération N° 2024.32
Objet : Compte administratif Budget Annexe Lotissement 2023

Délibération N° 2024.33
Objet : Affectation résultat Budget Communal 2023

Délibération N° 2024.34
Objet : Affectation résultat Budget Annexe Boulangerie 2023

Délibération N° 2024.35
Objet : Vote budget Communal 2024

Délibération N° 2024.36
Objet : Vote budget Annexe Lotissement 2024

Délibération N° 2024.37
Objet : Vote taxes communales 2024

Délibération N° 2024.38
Objet : Délégations du conseil municipal au Maire

Délibération N° 2024.39
Objet : Délégations et délégations de signature Maire et 1er Adjoint

Délibération N° 2024.40
Objet : Délégation de signature à la Secrétaire de Mairie

Délibération N° 2024.41
Objet : Indemnités des élus

Délibération N° 2024.42
Objet : Désignation délégués aux commissions communales

Délibération N° 2024.43
Objet : Désignation délégués aux commissions intercommunautaires

Le Maire,
Michèle DORIN

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

Nombre de membres :
- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents à la séance : 11

Date de la convocation :
29 mars 2024
Date d'affichage :
29 mars 2024

Mise en ligne le 8 avril 2024

Objet de la délibération :

Compte de Gestion Budget communal 2023

N° 2024.27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

---

*Séance du **03 avril 2024***

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 3 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

***Présents** : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI – TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry*

***Absent et excusé** : /*

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Madame le maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 du budget principal, a été réalisée par le Service Gestion Comptable de Mâcon et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif établi par la commune.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité** :*

Approuve le compte de gestion du budget principal du SGC de Mâcon pour l'exercice 2023.

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
070_DE-071-217104694-20240403-2024_27-BF

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Michèle DORIN

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
071-217104694-20240403-2024_27-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

Nombre de membres :
- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents à la séance : 11

Date de la convocation :
29 mars 2024
Date d'affichage :
29 mars 2024

Mise en ligne le 8 avril 2024

Objet de la délibération :

Compte de Gestion Budget Annexe Boulangerie 2023

N° 2024.28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

---

*Séance du **03 avril 2024***

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 3 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

***Présents** : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI – TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry*

***Absent et excusé** : /*

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Madame le maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 du budget annexe Boulangerie, a été réalisée par le Service Gestion Comptable de Mâcon et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif établi par la commune.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité** :*

Approuve le compte de gestion du budget annexe Boulangerie du SGC de Mâcon pour l'exercice 2023.

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
70_DE-071-217104694-20240403-2024_28-BF

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Michèle DORIN

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
71_DE-071-217104694-20240403-2024_28-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

Nombre de membres :
*- afférents au Conseil : **11***
*- en exercice : **11***
*- présents à la séance : **11***

Date de la convocation :
29 mars 2024
Date d'affichage :
29 mars 2024

Mise en ligne le 8 avril 2024

Objet de la délibération :

Compte de Gestion Budget Annexe Lotissement 2023

N° 2024.29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

---

*Séance du **03 avril 2024***

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 3 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

***Présents** : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI – TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry*

***Absent et excusé** : /*

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Madame le maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 du budget annexe Lotissement, a été réalisée par le Service Gestion Comptable de Mâcon et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif établi par la commune.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité** :*

Approuve le compte de gestion du budget annexe Lotissement du SGC de Mâcon pour l'exercice 2023.

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
70_DE-071-217104694-20240403-2024_29-BF

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Michèle DORIN

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
71_DE-071-217104694-20240403-2024_29-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

N° 2024.30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

---

*Séance du **03 avril 2024***

Nombre de membres :
*- afférents au Conseil : **11***
*- en exercice : **11***
*- présents à la séance : **10***

Date de la convocation :
29 mars 2024
Date d'affichage :
29 mars 2024

Mise en ligne le 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 3 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

***Présents** : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI – TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry*

***Absent et excusé** : /*

Objet de la délibération :

Compte Administratif
Budget Principal 2023

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Madame Le Maire présente le compte administratif 2023 du budget principal. Le Maire sort de la salle et le 1er adjoint procède au vote de celui-ci.

- *10 voix pour*

L'assemblée délibérante procède à la signature de celui-ci.

Budget principal	Résultat reporté 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	-8 071.50 €		92 035,34 €	83 963,84 €
Fonctionnement	347 263,38 €	103 364,59 €	89 545,47 €	333 444,26 €

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
[illegible]
70_DE-071-217104694-20240403-2024_30-BF

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Michèle DORIN

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
70_DE-071-217104694-20240403-2024_30-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

N° 2024.31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

---

*Séance du **03 avril 2024***

Nombre de membres :
*- afférents au Conseil : **11***
*- en exercice : **11***
*- présents à la séance : **10***

Date de la convocation :
29 mars 2024
Date d'affichage :
29 mars 2024

Mise en ligne le 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 3 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

***Présents** : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI – TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry*

***Absent et excusé** : /*

Objet de la délibération :

Compte Administratif
Budget Annexe
Boulangerie 2023

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Madame Le Maire présente le compte administratif 2023 du budget annexe Boulangerie. Le Maire sort de la salle et le 1er adjoint procède au vote de celui-ci.

- *8 voix pour*
- *2 abstentions*

L'assemblée délibérante procède à la signature de celui-ci.

Budget Boulangerie	Résultat reporté 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	-439,18 €		439,18 €	
Fonctionnement	5 941,57 €	439,18 €	239,17 €	5 302,38 €

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
70_DE-071-217104694-20240403-2024_31-BF

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Michèle DORIN

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
71_DE-071-217104694-20240403-2024_31-DF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

Nombre de membres :
*- afférents au Conseil : **11***
*- en exercice : **11***
*- présents à la séance : **10***

Date de la convocation :
29 mars 2024
Date d'affichage :
29 mars 2024

Mise en ligne le 8 avril 2024

Objet de la délibération :

Compte Administratif
Budget Annexe
Lotissement 2023

N° 2024.32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

---

*Séance du **03 avril 2024***

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 3 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

***Présents** : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI – TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry*

***Absent et excusé** : /*

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Madame Le Maire présente le compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement. Le Maire sort de la salle et le 1er adjoint procède au vote de celui-ci.

- *8 voix pour*
- *2 abstentions*

L'assemblée délibérante procède à la signature de celui-ci.

Budget Lotissement	Résultat reporté 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	-4 003,90 €		-23 595,86 €	-27 599,76 €
Fonctionnement	-23 360,38 €		33 170,07 €	9 809,69 €

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
071-217104694-20240403-2024_32-BF

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Michèle DORIN

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
70_DE-071-217104694-20240403-2024_32-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

N° 2024.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

---

*Séance du **03 avril 2024***

Nombre de membres :
*- afférents au Conseil : **11***
*- en exercice : **11***
*- présents à la séance : **11***

Date de la convocation :
29 mars 2024
Date d'affichage :
29 mars 2024

Mise en ligne le 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 3 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

Objet de la délibération :

Affectation résultat budget Communal 2023

***Présents** : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI – TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry*

***Absent et excusé** : /*

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Le maire propose l'affectation du résultat du budget principal 2023. Le bilan est positif.

L'affectation du résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparait au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent) et du solde des restes à réaliser.

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
99_DE-071-217104694-20240403-2024_33-DE

Budget principal	
Résultat de l'exercice de fonctionnement 2023	89 545,47 €
Résultat Antérieur Reporté de fonctionnement (2022)	347 263,38 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2023	333 444,26 €
Résultat de l'exercice d'investissement 2023	92 035,34 €
Résultat Antérieur Reporté d'investissement (2022)	- 8 071,50 €
Résultat de clôture de l'investissement 2023	83 963,84 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2023	26 627.21 €
Besoin de financement en investissement 2023	103 364.59 €
Décision d'affectation	
AFFECTATION : + 333 444.26 €	
Affectation en réserve R1068 en investissement (Couverture du besoin de financement)	**0**
Report de fonctionnement R002	**333 444,26 €**

Le conseil municipal procède au vote de l'affectation de résultat du budget communal 2023.

11 voix pour

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
99_DE-071-217104694-20240403-2024_33-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Michèle DORIN

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-217104694-20240403-2024_33-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

Séance du ***03 avril 2024***

Nombre de membres :
- afférents au Conseil : ***11***
- en exercice : ***11***
- présents à la séance : ***11***

Date de la convocation :
29 mars 2024
Date d'affichage :
29 mars 2024

Mise en ligne le 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 3 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

Présents *: BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI – TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry*

Absent et excusé *: /*

Objet de la délibération :

Affectation résultat budget annexe Boulangerie 2023

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Le maire propose l'affectation du résultat du budget Boulangerie 2023.

L'affectation du résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparait au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent) et du solde des restes à réaliser.

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-217104694-20240403-2024_34-DE

Budget boulangerie	
Résultat de l'exercice de fonctionnement 2023	-200,01 €
Résultat Antérieur Reporté de fonctionnement (2022)	5 941.57 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2023	5 302,38 €
Résultat de l'exercice d'investissement 2023	439,18 €
Résultat Antérieur Reporté de l'investissement (2022)	-439,18 €
Résultat de clôture de l'investissement 2023	0 €
Besoin de financement en investissement 2023	439,18 €
Décision d'affectation	
AFFECTATION : + 5 302.38 €	
Affectation en réserve R1068 en investissement (Couverture du besoin de financement)	**0 €**
Report de fonctionnement R002	**5 302.38 €**

Le conseil municipal procède au vote de l'affectation du résultat du budget annexe boulangerie 2023 :

11 voix pour

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
99_DE-071-217104694-20240403-2024_34-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Michèle DORIN

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
99_DE-071-217104694-20240403-2024_34-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

Nombre de membres :
- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents à la séance : 11

Date de la convocation :
29 mars 2024
Date d'affichage :
29 mars 2024

Mise en ligne le 8 avril 2024

Objet de la délibération :

Vote budget communal 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

Séance du **03 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 3 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

Présents : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI – TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry

Absent et excusé : /

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Après avoir pris connaissance de toutes les prévisions budgétaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote de celui-ci.

- 10 voix pour
- 1 voix abstention

L'assemblée délibérante signe le budget primitif communal 2024 qui s'équilibre ainsi :

Section Fonctionnement :	715 659, 64 €
Section Investissement :	655 516,00 €

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
application agréée E-legalite.com
071-217104694-20240403-2024_35-BF

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Michèle DORIN

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
071-217104694-20240403-2024_35-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

Nombre de membres :
- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents à la séance : 11

Date de la convocation :
29 mars 2024
Date d'affichage :
29 mars 2024

Mise en ligne le 8 avril 2024

Objet de la délibération :

Vote budget annexe Lotissement 2024

N° 2024.36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

---

*Séance du **03 avril 2024***

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 3 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

***Présents** : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI – TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry*

***Absent et excusé** : /*

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Après avoir pris connaissance de toutes les prévisions budgétaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote de celui-ci.

- *10 voix pour*
- *1 voix abstention*

L'assemblée délibérante signe le budget annexe Boulangerie 2024 qui est arrêté en sur-équilibre comme suit :

Section Fonctionnement :	27 599.76 € (dépenses)
	37 409.45 € (recettes)
Section Investissement :	55 199.52 €

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
71_DE-071-217104694-20240403-2024_36-BF

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Michèle DORIN

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
[illegible]
71_DE-071-217104694-20240403-2024_36-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

Nombre de membres :
- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents à la séance : 11

Date de la convocation :
29 mars 2024
Date d'affichage :
29 mars 2024

Mise en ligne le 8 avril 2024

Objet de la délibération :

Vote taxes communales 2024

N° 2024.37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

---

*Séance du **03 avril 2024***

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 3 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

Présents *: BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI – TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry*

Absent et excusé *: /*

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu l'état 1259. Il rappelle les taux votés pour l'année 2023 :

TH : 11.79%
TFB : 35.57%
TFNB : 51.39%

Le Maire propose que les taux 2023 soient reconduits à l'identique pour l'année 2024.

Le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale pour 2024 est de 157 614 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-071-217104694-20240403-2024_37-BF

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Michèle DORIN

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-071-217104694-20240403-2024_37-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

Séance du ***03 avril 2024***

Nombre de membres :
- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents à la séance : 11

Date de la convocation :
29 mars 2024
Date d'affichage :
29 mars 2024

Mise en ligne le 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 3 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

Objet de la délibération :

Délégations du conseil municipal au Maire

Présents *: BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe. DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI – TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry*

Absent et excusé *: /*

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines attributions.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DONNE délégation au maire, *Mme DORIN Michèle, pour la durée de son mandat jusqu'en 2026 dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :*

- *D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ou assimilés,*

- *Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement de services municipaux,*

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-217104694-20240403-2024_38-DE

- *Procéder dans les limites des sommes inscrites au budget à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus et signer à cet effet tous les actes nécessaires,*

- *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

- *Créer, si besoin, des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 euros,*

- *Décider de la conclusion et de la révision de location de logements et louages de choses ou biens divers pour une durée n'excédant pas douze ans (avec avis du conseil municipal),*

- *Passer les contrats d'assurance, d'accepter des indemnités de sinistre (avec avis du conseil municipal en cas de dossiers importants),*

- *Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;*

- *D'accepter les dons et legs qui ne sont ni grévés ni de conditions ni de charges ;*

- *Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;*

- *Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts pour tous les domaines,*

- *Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,*

- *Fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme ;*

- *D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,*

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-217104694-20240403-2024_38-DE

- *D'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau (avec avis du conseil municipal),*

- *Former tous recours, oppositions, appels, pourvois en cassation devant toutes juridictions compétentes en cas de besoin,*

- *Engager toutes les instances et défendre devant toutes les instances compétentes les droits de la commune,*

- *Pouvoir se désister de toute instance et devant toute juridiction en cas de besoin.*

Les décisions prises par le maire, dans les conditions de l'article L 2122.22 du CGCT, suivent le même régime juridique que les délibérations des conseils municipaux.

Le maire peut également charger un ou plusieurs adjoints, de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il est donné délégation en fonctions des articles pré-cités.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Michèle DORIN

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-217104694-20240403-2024_38-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

Séance du ***03 avril 2024***

Nombre de membres :
- afférents au Conseil : ***11***
- en exercice : ***11***
- présents à la séance : ***11***

Date de la convocation :
29 mars 2024
Date d'affichage :
29 mars 2024

Mise en ligne le 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 3 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

Objet de la délibération :

Délégations et délégations de signature Maire et 1er adjoint

Présents *: BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI – TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry*

Absent et excusé *: /*

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, décide :

- *De donner délégation de signature au Maire, Mme DORIN Michèle durant toute la durée de son mandat municipal et agir ainsi pour et au nom de la commune de Saint-Pierre-Le-Vieux pour l'ensemble des dossiers liés au fonctionnement d'une collectivité locale de moins de 1000 habitants,*

- *De donner délégation de signature, au 1er adjoint, Mr BAMET Alain en cas d'absence ou d'impossibilité du Maire et le suppléer, en cas de besoin, pendant toute la durée de son mandat municipal,*

- *De donner délégation au 2ème adjoint, Mr CLAUDEL Jean-Charles, pour suppléer, en cas d'absence ou d'impossibilité du Maire Mme DORIN Michèle et le 1ère adjoint, Mr BAMET Alain, pendant toute la durée de son mandat municipal.*

Des arrêtés municipaux seront rédigés en ce sens pour entériner la présente décision.

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-217104694-20240403-2024_39-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Michèle DORIN

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-217104694-20240403-2024_39-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

N° 2024.40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

---

*Séance du **03 avril 2024***

Nombre de membres :
*- afférents au Conseil : **11***
*- en exercice : **11***
*- présents à la séance : **11***

Date de la convocation :
29 mars 2024
Date d'affichage :
29 mars 2024

Mise en ligne le 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 3 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

Objet de la délibération :

Délégation de signature à la secrétaire de mairie

***Présents** : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI – TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry*

***Absent et excusé** : /*

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Suite aux élections municipales complémentaires du 17 mars 2024, à l'installation du nouveau conseil municipal et à l'élection du maire et des adjoints en date du 27 mars 2024, le conseil municipal :

- *Donne délégation de signature à Mme LACOURTABLAISE Anne-Marie, secrétaire de mairie pour tous les dossiers et actes de l'Etat Civil, tous les certificats administratifs divers (au vu de preuves suffisantes), toutes les certifications de copie conformes (au vu des originaux) et authentifications de signatures.*

- *Autorise Monsieur le Marie à rédiger l'arrêté municipal entérinant cette décision valable pour toute la durée de son mandat municipal et ce jusqu'en 2026.*

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-217104694-20240403-2024_40-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Michèle DORIN

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
99_DE-071-217104694-20240403-2024_40-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

N° 2024.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

---

*Séance du **03 avril 2024***

Nombre de membres :
*- afférents au Conseil : **11***
*- en exercice : **11***
*- présents à la séance : **11***

Date de la convocation :
29 mars 2024
Date d'affichage :
29 mars 2024

Mise en ligne le 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 3 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

Objet de la délibération :

Indemnités des élus

***Présents** : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI – TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry*

***Absent et excusé** : /*

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

➲ ***Le Maire informe l'assemblée :***

Que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Son octroi nécessite une délibération.

Le maire perçoit de droit l'indemnité telle que prévue par le CGCT pour la strate de de population.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux (articles L2123-23, 24 et 24-1 du C.G.C.T.). Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante sera joint à la délibération.

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-217104694-20240403-2024_41-DE

Au titre des cumuls de mandats, un élu ne peut percevoir plus d'une fois ½ le montant de l'indemnité parlementaire. Au-delà, ses indemnités seront écrêtées. L'article L2123-20-III met fin au reversement de l'écrêtement à d'autres élus locaux. Désormais, la part écrêtée résultant d'un cumul d'indemnités de fonction est reversée au budget de la personne publique au sein de laquelle le conseiller municipal exerce le plus récemment un mandat ou une fonction.

Considérant que la commune de Saint-Pierre-Le-Vieux appartient à la strate de 0 à 500 Habitants, au regard du recensement en vigueur au 1er mars 2022 (Décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019 modifiant le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population) pour tout le mandat.

Considérant que le nombre d'adjoints au maire a été fixé à 3 , dans la limite de 30 % du nombre de conseillers.

➲ ***Le Maire propose à l'assemblée :***

De fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

- l'indemnité du maire, 25,5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour),
- et du produit de 9,9 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) par le nombre d'adjoints,

Soit 2 269.00 € mensuel.

Pour information, la valeur actuelle de l'indice brut mensuel 1027 est de 4 110.52 €

➲ ***Le conseil municipal après en avoir délibéré,***

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23,

DECIDE :

D'adopter la proposition du Maire,

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-217104694-20240403-2024_41-DE

Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité du maire (25,5 % de l'indice brut 1027) et du produit de 9,9 % de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoints.

A compter du 27 mars 2024, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

***Maire** : 25,5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) ;*

***1er adjoint :** 9,9 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)*

***2ème adjoint :** 9,9 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)*

***3ème adjointe** : 9,9 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)*

Tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 27 mars 2024

Annexé à la délibération

FONCTION	NOM, PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 01/01/2023	POURCENTAGE IB 1027 IM 830
Maire	DORIN Michèle	1 048.18 €	25,5 %
1er adjoint	Alain BAMET	406.94 €	9,9 %
2ème adjoint	Jean-Charles CLAUDEL	406.94 €	9.9 %
3ème adjointe	Julie JUGNET	406.94 €	9,9 %
	Total mensuel	2 269,00 €	

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
99_DE-071-217104694-20240403-2024_41-DE

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Michèle DORIN

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

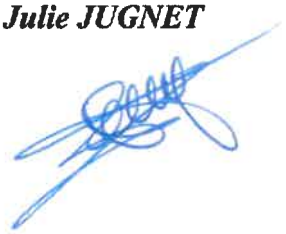

Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
99_DE-071-217104694-20240403-2024_41-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

N° 2024.42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

---

*Séance du **03 avril 2024***

Nombre de membres :
*- afférents au Conseil : **11***
*- en exercice : **11***
*- présents à la séance : **11***

Date de la convocation :
29 mars 2024
Date d'affichage :
29 mars 2024

Mise en ligne le 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 3 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

Objet de la délibération :

Désignation délégués commissions communales

***Présents** : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI – TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry*

***Absent et excusé** : /*

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, définit les commissions communales ci-après :

- *Bâtiments, Logements communaux, Cimetière*
- *Voirie communale, Bois, Terrain*
- *Commerce, tourisme, communication site/panneau pocket*
- *CCAS, Ecole, Cantine, Salle des Fêtes, Associations*
- *Assainissement, Urbanisme*
- *Personnel municipal,*
- *Budget*

Toutes les précisions sont annexées dans le tableau ci-après :

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-217104694-20240403-2024_42-DE

Bâtiments Cimetière Logements communaux	Michèle DORIN, Alain BAMET Jean-Charles CLAUDEL Joëlle DAILLY Vincent JACQUET
Bois Terrain Voirie	Michèle DORIN Alain BAMET Antoine BELICARD Philippe CACCIABUE / Thierry SERRA
Commerce Communication Site / panneau pocket Tourisme	Michèle DORIN Alain BAMET Julie JUGNET Philippe CACCIABUE Joëlle DAILLY Sébastien PRADES
Associations CCAS Ecole, cantine Salle des fêtes	Michèle DORIN Alain BAMET Julie JUGNET Joëlle DAILLY Charlène JENLINSKI-TISSIER
Assainissement Urbanisme	Michèle DORIN Alain BAMET Jean-Charles CLAUDEL Antoine BELICARD Charlène JENLINSKI-TISSIER
Personnel municipal	Michèle DORIN Alain BAMET Julie JUGNET Charlène JENLINSKI-TISSIER
Budget	Michèle DORIN Alain BAMET Julie JUGNET Sébastien PRADES

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-217104694-20240403-2024_42-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Michèle DORIN

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
071-217104694-20240403-2024_42-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

N° 2024.43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

Séance du ***03 avril 2024***

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil :* **11**
- *en exercice :* **11**
- *présents à la séance :* **11**

Date de la convocation :
29 mars 2024
Date d'affichage :
29 mars 2024

Mise en ligne le 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 3 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

Objet de la délibération :

Désignation délégués aux commissions intercommunautaires

Présents *: BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI – TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry*

Absent et excusé *: /*

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, définit les délégués aux commissions intercommunautaires ci-après :

- Commission sociale et SEJ

Julie JUGNET / Charlène JENLINSKI – TISSIER (suppléant)

- Assainissement

Vincent JACQUET / Jean-Charles CLAUDEL (suppléant)

- SIRTOM

Joëlle DAILLY / Sébastien PRADES / Philippe CACCIABUE (suppléant)

- Energies renouvelables /environnement

Philippe CACCIABUE / Sébastien PRADES (suppléant)

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-217104694-20240403-2024_43-DE

- Voirie

Antoine BELICARD / Jean-Charles CLAUDEL (suppléant)

- Economie

Michèle DORIN / Charlène JENLINSKI-TISSIER (suppléant)

- Urbanisme

Michèle DORIN / Alain BAMET / Jean-Charles CLAUDEL (suppléant)

- Subventions associations

Michèle DORIN

- ATD

Michèle DORIN

- PETR

Michèle DORIN

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Michèle DORIN

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)
Tel/fax : 03.85.50 41 54 – Email : mairie@saintpierrelevieux.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-217104694-20240403-2024_43-DE